



# Force Ouvrière Facilit'Rail France

## Négociations Annuelles Obligatoires Cahier Revendicatif Force Ouvrière

A Paris le 24 janvier 2019

Notre organisation syndicale ne pourra accepter une nouvelle année de baisse de pouvoir d'achat. Continuer de ne pas répondre aux revendications des organisations syndicales serait une erreur fondamentale de notre direction, qui remettrait en cause la démocratie sociale s'il y en avait une.

### Salaires et indemnités

- Augmentation de 5% du salaire de base rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec un minimum 60€
- Intégration de la PPQ en PCIM pour tous les agents 1, 2 et assistants 1 transport.
- Revalorisations de toutes les primes.
- Attribution de l'ex-prime de blanchissage (41.44 €) sur tout le périmètre de L'UES.
- 15% d'ancienneté pour les agents au-delà de 20 ans d'ancienneté.
- Participation au bénéfice du groupe Newrest.
- Création d'échelons dans l'escalier professionnel pour les agents 2 et assistants 1 comme les agents 1 (niveaux 1/2/3).
- Indemnité voiture 300 € annuel.
- Prime cariste.
- Prime de froid, et prime d'intempéries.
- Harmonisation des salaires administratifs.

### Conditions de travail et social

- Amélioration des conditions de travail sur le site de Charenton.
- Congé lumière pour les tractoristes et assistant 1 transport.
- Mises en place d'un accord de pénibilité.

Concernant les promotions, tous les salariés, toutes catégories confondues, oubliés par la direction de Facilit'Rail France, doivent être régularisés au plus vite. **Ce ne sera que justice.**

**André LEROUX**  
Secrétaire Général